

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le 08/03/2021

ID : 073-217303296-20210301-2021_10-DE

Berger
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2021-10

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

Pour : 15 dont 3
pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAZION
25/02/2021

DATE D'AFFICHAGE
25/02/2021

OBJET
de la
DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2020-
BUDGET PRINCIPAL

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 01 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, J. Claude POUILLILLIAN, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Mme DEVEZE donne pouvoir à M. THERME
M. GARON-GUINAUD donne pouvoir à M. CONVERT, M. POUILLILLIAN à Mme BERNON, Mme TETAZ à M. MERCIER

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Martine BERNON, Maire-Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses - 1 620 135.93 €
Recettes + 2 303 349.04 €

Résultat section de Fonctionnement 2020 + 683 213.11€

Investissement

Dépenses - 1 729 543.24 €
Recettes + 1 434 007.22 €

Résultat section d'Investissement 2020 - 295 536.02€

Résultat de l'exercice 2020 des 2 sections + 387 677.09€

Déficit d'investissement 2019 reporté - 412 008.20€

Restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 47 530.43€
Recettes d'investissement : 100 000€

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 28 138.46€

Hors de la présence de Monsieur MERCIER Yves, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2020.

FAIT ET DELIBERE A VOGLANS LE 01 MARS 2021



LE MAIRE,

YVES MERCIER

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le 08/03/2021

Berger
Levrault

ID : 073-217303296-20210301-2021_11-DE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2021-11

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Pour : 17 dont 4
pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCACTION
25/02/2021

DATE D'AFFICHAGE
25/02/2021

OBJET
de la
DELIBERATION

VOTE DU COMPTE DE
GESTION 2020-
BUDGET PRINCIPAL

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

Séance du 01 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, J. Claude POUILLILLIAN, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Mme DEVEZE donne pouvoir à M. THERME
M. GARON-GUINAUD donne pouvoir à M. CONVERT, M. POUILLILLIAN à Mme BERNON, Mme TETAZ à M. MERCIER

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

FAIT ET DELIBERE A VOGLANS LE 01 MARS 2021.



LE MAIRE,

YVES MERCIER

73329
Code INSEECommune de Voglans
Budget CommunalBerger
LevraultEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de membres exprimés :

VOTES :

Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	683 213,11
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	683 213.11
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-707 544.22
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	52 469.57
Besoin de financement F. = D. + E.	655 074.65
AFFECTATION = C. = G. + H.	683 213.11
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	655 074.65
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	28 138.46
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le 08/03/2021

ID : 073-217303296-20210301-2021_12-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2021-12

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Pour : 17 dont 4
pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCAATION
25/02/2021

DATE D'AFFICHAGE
25/02/2021

OBJET
de la
DELIBERATION

AFFECTATION DES
RESULTATS 2020 SUR LE
BUDGET 2021
BUDGET PRINCIPAL

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 01 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, J. Claude POUILLILLIAN, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Mme DEVEZE donne pouvoir à M. THERME
M. GARON-GUINAUD donne pouvoir à M. CONVERT, M. POUILLILLIAN à Mme BERNON, Mme TETAZ à M. MERCIER

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : + 683 213.11 €

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : + 683 213.11 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 : - 295 536.02 €

Déficit de financement 2020 : - 412 008.20€

Résultat d'investissement au 31/12/2020 : - 707 544.22 €

Les restes à réaliser pour un montant de 47 530.43 € seront portés sur le budget 2021, en dépense de la section d'investissement sur le chapitre 21 et 100 000 € seront inscrits en recette d'investissement sur le chapitre 13.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget principal 2021, les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement de 655 074.65€ au compte R 1068, section d'investissement ;

- Excédent de fonctionnement de 28 138.46€ au compte R 002, section de fonctionnement

- Déficit d'investissement de 707 544.22 € au compte D 001, section d'investissement ;

FAIT ET DELIBERE A VOGLANS LE 01 MARS 2021



LE MAIRE,

YVES MERCIER

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le 08/03/2021

Berger
Levrault

ID: 073-217303296-20210301-2021_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2021-13

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

Voir les annexes 1 et 2

DATE DE LA CONVOCAZION
25/02/2021

DATE D'AFFICHAGE
25/02/2021

OBJET
de la
DELIBERATION

ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS
BUDGET PRINCIPAL 2021

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 01 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, J. Claude POUILLILLIAN, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Mme DEVEZE donne pouvoir à M. THERME
M. GARON-GUINAUD donne pouvoir à M. CONVERT, M. POUILLILLIAN à Mme BERNON, Mme TETAZ à M. MERCIER

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021 présentés par les associations et examinés par la Commission "Finances", réunie le 16 février 2021.

Dans le cadre de leurs activités, elles ont sollicité auprès de la commune une aide financière.

A l'appui de ces demandes, les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l'association, sur leurs ressources propres et autres informations utiles à la commission chargée d'étudier ces dossiers.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les demandes de subventions des associations adressées en mairie pour l'exercice 2021,

VU l'avis de la commission Finances du 16 février 2021,

CONSIDERANT que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,
CONSIDERANT que :

- M. CONVERT ne prend pas part au vote de la subvention aux associations LOISIRS MUSIQUE et ELAN VOGLANAIS,
- M. NOIRAY ne prend pas part au vote de la subvention à l'association ESVV FOOT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE le versement de subventions pour un montant total de 18 591 € pour les associations et 17 500€ pour les autres organismes (détail en annexe) soit un total de 36 091€.
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021 de la commune au chapitre 65,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires aux versements de ces subventions.

FAIT ET DELIBERE A VOGLANS LE 01 MARS 2021.



LE MAIRE,
YVES MERCIER

**SUBVENTIONS ALLOUES AUX ASSOCIATIONS
LOCALES**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1 600 €	17	0	
CREA PATCHWORK	300 €	17	0	
ELAN VOGLANAIS	2 000 €	16	0	CONVERT Jacques
EPGV – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800 €	17	0	
E.S.V.V. FOOTBALL	4 000 €	16	0	NOIRAY Jean
E.S.V.V. JUDO	1 000€	17	0	
LES RECYCLES	400 €	17	0	
LOISIRS MUSIQUE	2 000 €	16	0	CONVERT Jacques
TOUCH RUGBY	2 000 €	17	0	

TOTAL : 14 000 €

Le Maire,
Yves MERCIER



ANNEXE 2 DE LA DELIBERATION N° 2021-13 portant sur les attributions

des subventions 2021

**SUBVENTIONS ALLOUEES
AU TITRE
DE LA SOLIDARITE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
4 S	150	17	0	////
ASS. APEI "LES PAPILLONS BLANCS"	140 €	17	0	////
ASSOCIATION MALADIE ALZHEIMER	150 €	17	0	////
ASS. PARALYSES DE FRANCE	50 €	17	0	////
ASSOCIATION DES PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	225 €	19	0	////
ASSOCIATION "SCLEROSES"	100 €	17	0	////
ASSOCIATION SCOLAIRE (ELEMENTAIRE)	3 000€	17		////
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €	17	0	////
ASS. JALMALV (accompagnement fin de vie)	150 €	17	0	////
LES RESTOS DU COEUR	150 €	17	0	////
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER	150 €	17	0	////
SOUVENIR FRANCAIS	40€	17	0	////
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS	36€	17	0	////

TOTAL : 4591 €

CCAS	3 500€	17	0	////
SCOP PLANET BOUT D'CHOUX	14 000€	17	0	////

TOTAL : 17 500 €



Le Maire,
Yves MERCIER

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le 08/03/2021

ID : 073-217303296-20210301-2021_14-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2021-14

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Pour : 17 dont 4
pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCAATION
25/02/2021

DATE D'AFFICHAGE
25/02/2021

OBJET
de la
DELIBERATION

MARCHE DE TRAVAUX-
CREATION D'UN PREAU
DANS LA COUR DU
GROUPE SCOLAIRE

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 01 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, J. Claude POUILLILLIAN, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Mme DEVEZE donne pouvoir à M. THERME
M. GARON-GUINAUD donne pouvoir à M. CONVERT, M. POUILLILLIAN à Mme BERNON, Mme TETAZ à M. MERCIER

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de création d'un préau dans la cour du groupe scolaire de la commune pour lequel une consultation selon une procédure adaptée a été menée. La date de remise des plis a été fixée au 15 janvier 2021. 14 offres ont été réceptionnées pour un total de 3 lots :

Lot 1 – VRD (Voirie et Réseaux Divers)

Lot 2- Charpente métallique- couverture-zinguerie

Lot 3- Maçonnerie

Toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants :

- 60% prix

- 40% valeur technique jugée sur le mémoire technique imposé.

La commission de la commande publique du 11 février 2021 propose de retenir :

➤ Lot 1 – VRD

Entreprise Eiffage Route Centre est

CS 10003-73293 La Motte Servolex Cedex

Montant HT : 39 101.40€

➤ Lot 2 –Charpente métallique- couverture-zinguerie

Entreprise SAS Construction métallique Paris

116 rue Paul Emile Victor

73800 Saint Hélène du Lac

Montant HT : 123 918.50€

➤ Lot 3 – Maçonnerie

Entreprise AGLIETTA SAS
98 chemin de la Saint Martin
73190 Saint Badolph
Montant HT : 13 700.75€

Soit un montant total de marché : 176 720.75 € HT
212 064.78 € TTC

Les travaux seront réalisés dès la fin de l'année scolaire (début juillet) jusqu'au 20 août.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE d'attribuer les marchés aux entreprises désignées ci-dessus et pour les montants énoncés pour chacune d'elles.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

FAIT ET DELIBERE A VOGLANS LE 01 MARS 2021.

**LE MAIRE,
YVES MERCIER**



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le 08/03/2021

Berger
Levrault

ID : 073-217303296-20210301-2021_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2021-15

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Pour : 16 dont 4
pouvoirs
Mme SICOLI ne peut
prendre part au vote
Contre : 0
Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCAATION
25/02/2021

DATE D'AFFICHAGE
25/02/2021

OBJET
de la
DELIBERATION

REGULARISATION
D'EMPRISE-
CHEMIN DES MASSETTES
BROGNY
INVESTISSEMENT/SARL
AMF

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 01 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Pré Fontaine au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, J. Claude POULLILLIAN, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Mme DEVEZE donne pouvoir à M. THERME
M. GARON-GUINAUD donne pouvoir à M. CONVERT, M. POULLILLIAN à Mme BERNON, Mme TETAZ à M. MERCIER

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la voirie « chemin des Massettes », il s'est avéré nécessaire pour la commune d'acquérir du foncier.

Une délibération a été votée au Conseil Municipal du 09 novembre 2020 pour intégrer les parcelles AW 166, AW 203, AW 175, AW 180, AW 192 et AX 40 appartenant à la société BROGNY INVESTISSEMENT/SARL AMF au domaine communal.

Or, les parcelles AW 213 et AW 173 font également partie du projet d'aménagement de la voirie et appartiennent encore au lotisseur. Il convient donc de les ajouter aux parcelles déjà récupérées par délibération du 09 novembre 2020.

VU l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'inscription au budget principal du montant nécessaire aux différentes acquisitions,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit par la commune des parcelles AW 213 et AW 173 appartenant à la SARL Brogny Investissement
- ACCEPTE que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative,
- AUTORISE Mme BERNON 1^{ère} adjointe à représenter la commune lors de la signature des actes de vente à venir.

FAIT ET DELIBERE A VOGLANS LE 01 MARS 2021.

LE MAIRE,

YVES MERCIER

